



MARCHE DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

BON A LANCER
CCMP/ABeGIEF/MISP

DOSSIER DE PRESELECTION

Émis le : ...25 mars 2024

NOTIFIÉ AU MAITRE D'OUVRAGE
COTONOU, le 26/03/24
Pour lancement de l'AVIS

POUR LES PRESTATIONS DE

RECRUTEMENT D'UN CABINET D'EXPERT GEOMETRE DANS LE CADRE DE LA
MISE EN OEUVRE DU TITRE V-BIS "DE LA PROPRIETE FONCIERE DANS LA
ZONE DE SECURITE FRONTALIERE" DU CODE FONCIER DOMANIAL EN
REPUBLIQUE DU BENIN

Avis d'appel public à candidature de marché public N° : PI_DSSEF_90472

Source de financement : Budget Autonome ABeGIEF

Gestion : 2024

Imputation budgétaire : 6327

CELLULE DE CONTRÔLE DES MARCHÉS PUBLICS

Francisca K. TEBE

CCMP/ABeGIEF/MISP

CELLULE DE CONTRÔLE DES MARCHÉS PUBLICS

BON A LANCER

Retiré le ...26/03/2024 à 11h55

Nom ...AGOSSON

Prénoms ...Edwise H.

Signature ...

Mars 2024

Agence béninoise de Gestion intégrée des Espaces frontaliers (ABeGIEF)

Programme national de Gestion intégrée des Espaces frontaliers (PNGIEF)

2

Objet : Recrutement d'un cabinet d'expert géomètre dans le cadre de la mise en œuvre du titre V-BIS de la propriété foncière dans la zone de sécurité frontalière du code foncier domanial en République du Bénin

Référence du marché : PI_DSSEF_90472

BON A LANCER
CCMP/ABeGIEF/MISP

Avis N° 01 /PRMP-ABeGIEF/MISP/CCMP/SP-PRMP du 25/03/2024

1. Le présent avis d'appel public à candidature de marché public fait suite au plan de passation des marchés publics de l'Agence béninoise de Gestion intégrée des Espaces frontaliers (ABeGIEF) publié sur le portail web des marchés publics du Bénin le 19 mars 2024.
2. L'Agence béninoise de Gestion intégrée des Espaces frontaliers (ABeGIEF) a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget des fonds du budget national, afin de financer le Programme de Gestion intégrée des Espaces Frontaliers (PNGIEF), et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché de prestations intellectuelles relatif au recrutement d'un cabinet d'expert géomètre dans le cadre de la mise en œuvre du titre V-BIS de la propriété foncière dans la zone de sécurité frontalière du code foncier domanial en République du Bénin.
3. Les prestations comprennent l'actualisation du plan d'état des lieux, la proposition d'un mécanisme d'évaluation des coûts et l'évaluation des montants de dédommagement pour permettre l'expropriation dans de bonnes conditions pour cause d'utilité publique en vue de mener la politique de sécurisation du foncier dans le secteur frontalier de Bantè.
4. Le délai de réalisation de la mission est de trois (03) mois soit 90 hommes jours.

BON A LANCER
CCMP/AB-GIEF/MISP

5. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour les prestations décrites, ci-dessus, en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les prestations (nature des activités du cabinet/firme en relation avec le domaine des prestations, nombre d'expériences générales du cabinet/firme dans le domaine des prestations, nombre d'expériences spécifiques du cabinet/firme dans le domaine des prestations, organisation technique et managériale du cabinet/firme, liste du personnel professionnel à affecter à la mission). Il est demandé aux candidats de fournir ces informations en ne dépassant pas quinze (15) pages. Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.
6. Les critères demandés seront appréciés à travers les preuves énumérées dans le tableau des critères de sélection.
7. Une liste des candidats (au moins cinq (05) et au plus huit (08)) présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l'autorité contractante. Cette liste restreinte doit contenir au moins deux candidats de nationalité béninoise dès lors qu'ils remplissent les critères de présélection requis⁸. Pour l'intégration de ces candidats de nationalité béninoise, l'autorité contractante remplacera le/les dernier(s) candidat(s) de la liste restreinte ou ceux des pays ayant plus de deux (2) candidats sur la liste restreinte.
8. Les candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières et un candidat sera sélectionné selon **la méthode de sélection au moindre coût (SMC)**.
9. Aux date et heure limites de dépôt des candidatures, si moins de cinq (05) candidats sont présélectionnés, l'autorité contractante peut, soit contacter directement d'autres cabinets ou firmes en fonction de leurs aptitudes à exécuter les prestations, soit relancer pour un minimum de dix (10) jours calendaires la procédure en vue de compléter la liste restreinte.
10. La présélection sur la liste restreinte tiendra compte des critères ci-après :

⁸ La satisfaction des critères de sélection requis suppose pour le cabinet/firme l'obtention de la note minimale requise

- Pour les anciens cabinets/firmes

Critères d'évaluation	Note pour le critère	Sous-critères d'évaluation et note	Moyens de Preuve à fournir par le candidat
1. Nature des activités du cabinet/firme en relation avec le domaine des prestations	[10]	Non inscription du domaine des prestations sur le RCCM ou des statuts = 00 points Inscription du domaine des prestations sur le RCCM ou des statuts = 10 points	Inscription du domaine sur le RCCM ou les Statuts <div style="border: 2px solid blue; padding: 5px; display: inline-block;"> BON A LANCER CCMP/ABEGIEF/MISP </div>
2. Nombre d'expériences générales du cabinet/firme dans le domaine des prestations au cours des dix (10) dernières années	[25]	<ul style="list-style-type: none"> - Fournir trois (03) copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples) = 25 points - Fournir deux (02) copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples) = 15 points - Fournir une (01) copie légalisée des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples) = 05 points - N'avoir fourni aucunes copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples) = 00 points 	Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples)
3. Nombre d'expériences spécifiques du cabinet/firme dans le domaine des prestations au cours des dix (10) dernières années	[50]	<ul style="list-style-type: none"> - Fournir trois (03) copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples) = 50 points - Fournir deux (02) copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples) = 30 points 	Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples)

<p style="text-align: center; border: 2px solid blue; padding: 5px; width: fit-content; margin: 0 auto;">BON A LANCER CCMP/ABeGIEF/MISP</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Fournir une (01) copie légalisée des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples) = 20 points - N'avoir fourni aucunes copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples) = 00 points <p>Les attestations de bonne fin d'exécution concernent le domaine de la réalisation des études sur l'évaluation foncière et immobilière.</p>	
<p>4. Organisation technique et managériale du cabinet/firme</p>	[05]	<p>Non fourniture d'une note de présentation du Cabinet/firme et son organigramme = 00 points</p> <p>Fournir une note de présentation du Cabinet/firme = 03 points</p> <p>Fournir l'organigramme du Cabinet/firme = 02 points</p>	<p>Note de présentation du Cabinet/firme et son organigramme</p>
<p>5. Liste du personnel professionnel à affecter à la mission</p>	[10]	<p>La liste du personnel professionnel comprend les profils ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un (01) géomètre-expert, chef de mission, titulaire d'un BAC + 5, exerçant en cabinet privé agréé par l'ANDF et ou l'IGN, ayant au moins 10 ans d'expérience dans le domaine du foncier, au moins 5 ans dans la conception et la supervision des travaux de topographie, avec au moins une (01) opération d'expropriation et une expérience avérée dans la conduite et la coordination des travaux d'équipes ; - un (01) ingénieur en génie civil, titulaire d'un BAC + 5, ayant au moins 5 ans d'expérience dans le domaine du génie civil, au moins 2 ans dans la conception et la supervision des travaux de construction de bâtiments, avec à son actif des travaux dans le domaine d'évaluation de coûts de bâtiments et être apte à travailler dans une équipe multidisciplinaire ; 	<p>Liste du personnel et copie simple des diplômes</p>

<div style="border: 2px solid blue; padding: 5px; display: inline-block;"> <p>BON A LANCER CCMP/ABeGIEF/MISP</p> </div>	<ul style="list-style-type: none"> - un (01) ingénieur agro-économiste, diplômé de la faculté d'agronomie, ayant 5 ans d'expériences, avoir participé à au moins 2 missions d'études d'évaluation de coûts d'espèces végétales et être apte à travailler dans une équipe multidisciplinaire ; - un (01) juriste, titulaire d'un BAC + 5, ayant 5 ans d'expérience dans le domaine du foncier avec au moins une opération d'expropriation réalisée et être apte à travailler dans une équipe multidisciplinaire ; <p>Non fourniture de la liste du personnel et copie simple des diplômes = 00 points</p> <p>Fournir la liste du personnel = 05 points</p> <p>Fournir la copie simple des diplômes = 2 points pour le chef de mission et 1 point pour les autres membres.</p>	
<p>TOTAL</p>		<p>[100]</p>

La note minimale requise pour être présélectionné est de soixante-dix (70) et le nombre de candidats présélectionnés ne saurait être inférieur à cinq (05) et supérieur à huit (08).

En cas d'égalité du nombre total de points obtenus, le cabinet/firme ayant réalisé plus de missions spécifiques sera privilégié.

BON A LANCER
CCMP/ABEGIEF/MISP

- Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence

Critères d'évaluation	Note pour le critère	Sous-critères d'évaluation et note	Moyens de Preuve à fournir par le candidat
1. Nature des activités du cabinet/firme en relation avec le domaine des prestations	[10]	Non inscription du domaine des prestations sur le RCCM ou des statuts = 00 points Inscription du domaine des prestations sur le RCCM ou des statuts = 10 points	Inscription du domaine sur le RCCM ou les Statuts
2. Nombre d'expériences générales/spécifiques du cabinet/firme dans le domaine des prestations au cours des dix (10) dernières années	[75]	Les preuves des expériences professionnelles du personnel seront évaluées de la manière suivante : <ul style="list-style-type: none"> • au cas où toutes les preuves sont fournies, les nombres de points ci-après seront accordés : - l'expert-géomètre fournira deux (02) preuves légalisées de sa participation à une mission relative à l'étude sur l'évaluation foncière et immobilière = 25 points - l'ingénieur en génie civil fournira deux (02) preuves légalisées de sa participation à une mission de conception et supervision des travaux de construction = 20 points - l'ingénieur agro-économiste fournira trois (03) preuves légalisées de sa participation à une mission d'études d'évaluation de coûts d'espèces végétales = 15 points - le juriste fournira deux (02) preuves légalisées de sa participation à une opération d'expropriation = 15 points • au cas où toutes les preuves ne sont pas fournies, les nombres de points ci-après seront accordés : - l'expert-géomètre fournira une (01) preuve légalisée de sa 	Preuves légalisées des expériences professionnelles du personnel d'encadrement

<p style="text-align: center;">BON A LANCER CCMP/ABEGIEF/MISP</p>	<p>participation à une mission relative à l'étude sur l'évaluation foncière et immobilière = 15 points</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'ingénieur en génie civil fournira deux (02) preuves légalisées de sa participation à une mission de conception et supervision des travaux de construction = 10 points - l'ingénieur agro-économiste fournira trois (03) preuves légalisées de sa participation à une mission d'études d'évaluation de coûts d'espèces végétales = 8 points - le juriste fournira deux (02) preuves légalisées de sa participation à une opération d'expropriation = 8 points <p>Aucun point ne sera attribué si les preuves ne sont pas fournies.</p>	<p>Note de présentation du Cabinet/firme et son organigramme</p>
<p>3. Organisation technique et managériale du cabinet/firme</p>	<p>[05]</p>	<p>Non fourniture d'une note de présentation du Cabinet/firme et son organigramme = 00 points</p> <p>Fournir une note de présentation du Cabinet/firme = 03 points</p> <p>Fournir l'organigramme du Cabinet/firme = 02 points</p>
<p>4. Liste du personnel professionnel à affecter à la mission</p>	<p>[10]</p>	<p>La liste du personnel professionnel comprend les profils ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un (01) géomètre-expert, chef de mission, titulaire d'un BAC + 5, exerçant en cabinet privé agréé par l'ANDF et ou l'IGN, ayant au moins 12 ans d'expérience dans le domaine du foncier, au moins 7 ans dans la conception et la supervision des travaux de topographie, avec au moins deux (02) opérations d'expropriation et une expérience avérée dans la conduite et la coordination des travaux d'équipes ; - un (01) ingénieur en génie civil, titulaire d'un BAC + 5, ayant au moins 7 ans d'expérience dans le domaine du génie civil, au moins 4 ans dans la conception et la supervision des travaux de construction <p>Liste du personnel et copie simple des diplômes</p>

		<p>de bâtiments, avec à son actif au moins deux (02) travaux dans le domaine d'évaluation de coûts de bâtiments et être apte à travailler dans une équipe multidisciplinaire ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - un (01) ingénieur agro-économiste, diplômé de la faculté d'agronomie, ayant 7 ans d'expériences, avoir participé à au moins 3 missions d'études d'évaluation de coûts d'espèces végétales et être apte à travailler dans une équipe multidisciplinaire ; - un (01) juriste, titulaire d'un BAC + 5, ayant 7 ans d'expérience dans le domaine du foncier avec au moins deux (02) opérations d'expropriation réalisée et être apte à travailler dans une équipe multidisciplinaire ; <p>Non fourniture de la liste du personnel et copie simple des diplômes = 00 points Fournir la liste du personnel = 05 points Fournir la copie simple des diplômes = 2 points pour le chef de mission et 1 point pour les autres membres.</p>	<div style="border: 2px solid blue; padding: 5px; width: fit-content; margin: 0 auto;"> <p>BON A LANCER CCMP/ABeGIEF/MISP</p> </div>
TOTAL	[100]		

La note minimale requise pour être présélectionné est de soixante-dix (70) et le nombre de candidats présélectionnés ne saurait être inférieur à cinq (05) et supérieur à huit (08).

En cas d'égalité du nombre total de points obtenus, le cabinet/firme ayant réalisé plus de missions spécifiques sera privilégié.

BON A LANCER
CCMP/ABEGIEF/MISP

11. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la **Personne responsable des marchés publics de l'Agence béninoise de Gestion intégrée des Espaces frontaliers (ABeGIEF)**: **SEGLA Laure F.** ; **E-mail: prmpabegief@gmail.com** et prendre connaissance des documents de présélection au secrétariat permanent des marchés publics : **sis au 2^{ème} étage de l'annexe II du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique (MISP) dans la voie pavée face TOXI LABO à Maro-Militaire, Tél. : 21 60 39 57 de 08 heures à 12 heures 30 minutes et de 14 heures à 17 heures 30 minutes et/ou sur le site web : www.abegief.bj.**

Les manifestations d'intérêts doivent être accompagnées d'une lettre de manifestation d'intérêts dûment signée et datée par le candidat adressée à la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP).

12. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier de présélection complet à compter du **27/03/2024**. Le dossier de présélection en version papier ou en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au secrétariat permanent des marchés publics **sis au 2^{ème} étage de l'annexe II du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique (MISP) dans la voie pavée face TOXI LABO à Maro-Militaire, Tél. : 21 60 39 57 de 08 heures à 12 heures 30 minutes et de 14 heures à 17 heures 30 minutes**. Le dossier de présélection sera adressé aux candidats à leurs frais. Ce dossier peut être téléchargé sur le site web : www.abegief.bj ou obtenu par voie électronique à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier.

Ce retrait est matérialisé par une fiche de décharge établie selon un modèle mis à disposition par l'ARMP.

13. Les manifestations d'intérêt sont rédigées en langue française et doivent être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée en un seul document sur clé USB en format PDF, à l'adresse ci-après : **Secrétariat Permanent de la Personne Responsable des Marchés Publics de l'Agence béninoise de Gestion intégrée des Espaces frontaliers (SP-PRMP/ABeGIEF) sis au 2^{ème} étage de l'annexe II du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique (MISP) dans la voie pavée face TOXI LABO à Maro-Militaire, Tél. : 21 60 39 57 au plus tard le **le 11 avril 2024 à 09h.30 minutes****. Le défaut de présentation des manifestations d'intérêt suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire. Les candidatures qui ne parviendront pas aux date et heure

limites, ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des candidats concernés.

Les manifestations d'intérêt (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaitent être présents, à l'adresse ci-après : **Salle de conférence de l'Agence béninoise de Gestion intégrée des Espaces frontaliers sis au 2^{ème} étage de l'annexe II du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique (MISP) dans la voie pavée face TOXI LABO à Maro-Militaire, Tél. : 21 60 39 57, le 11 avril 2024**
à 10...heures...00...minutes.

14. Les candidats peuvent introduire un recours devant la personne responsable des marchés publics ou son supérieur hiérarchique dans le cadre de la procédure de manifestation d'intérêt à l'encontre des actes et décisions de cette dernière leur créant un préjudice en indiquant les références de l'AMI et exposant les motifs de leur recours par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou déposée contre décharge ou récépissé.

Ce recours doit évoquer une violation de la réglementation des marchés publics.

Ce recours doit être exercé dans les deux (02) jours ouvrables avant la date limite de dépôt des candidatures ou au plus tard, dans les deux (02) jours ouvrables de la notification des résultats des manifestations d'intérêt. Il a pour effet de suspendre la procédure de présélection jusqu'à la décision définitive de la personne responsable des marchés publics ou de son supérieur hiérarchique.

La décision de la personne responsable des marchés publics doit intervenir dans un délai de deux (02) jours ouvrables après sa saisine.

En l'absence de suite favorable à son recours, le requérant dispose de deux (02) jours ouvrables à compter de la réception de la réponse de l'autorité contractante/structure déconcentrée ou de l'expiration du délai spécifié ci-dessus deux (02) jours pour présenter un recours devant l'Autorité de régulation des marchés publics. Une copie du recours adressé à l'Autorité de régulation des marchés publics est notifiée à la Personne responsable des marchés publics/structure déconcentrée pour ampliation.

BON A LANCER
COMP/ABeGIEF/MISP

Cotonou, le 25 mars 2024
La Personne Responsable des Marchés
Publics.

